

Le 14 octobre 2010

Monsieur Sébastien BLOC
134 bis, rue de Vaugirard
75015 Paris

AVENANT LETTRE DE MISSION

Entre Monsieur Sébastien Bloc et la Société Khépri Finance représentée par Mme Evelyne Revellat et M. Jean Saint-Cricq.

Monsieur,

Pour faire suite à notre conversation des 13 septembre et 23 septembre derniers, vous trouverez ci-après l'avenant à notre mission initiale.

Cet avenant a pour objet de définir les conditions de notre assistance dans les cas où :

- nous trouverions ou vous trouveriez acquéreur pour la Société Modddjo (cas n°1),
- la société Modddjo trouverait acquéreur pour sa technologie et ses actifs incorporels (notamment le logiciel dit « Modddjo ») (cas n°2).

Cas numéro 1 :

Dans le cas de l'acquisition de la Société Modddjo par un tiers notre assistance sera rémunérée par vous-même de la manière suivante :

4,5 % de 0 à 600 k€,
3 % de 600 k€ à 12 000 k€,
2 % pour toute somme au-delà 12 000 k€.

Si dans ce cas vous bénéficiez d'une rémunération en provenance de l'acquéreur ou de la société Modddjo une fois la transaction effectuée, au travers d'un contrat de services ou de travail, à durée déterminée ou indéterminée, et ce quel que soit votre statut professionnel, vous nous rémunéreriez d'une somme forfaitaire de 15 000 Euros HT.

Si Arkanissim venait à se voir proposer et recevoir une rémunération de la partie acheteur de la Société Modddjo ou de ses actifs incorporels, quelle que soit la forme de cette rémunération, 50% des montants afférents à cette rémunération seraient versés par Arkanissim à Sébastien BLOC.

Cas numéro 2 :

Dans le cas où un tiers acquerrait la technologie et/ou les actifs incorporels de la Société Modddjo, cette dernière nous rémunérerait de la manière suivante :

4,5 % de 0 à 600 k€,
3 % de 600 k€ à 12 000 k€,
2 % pour toute somme au-delà 12 000 k€.

Si dans ce cas vous bénéficiez d'une rémunération en provenance de l'acquéreur une fois la transaction effectuée, au travers d'un contrat de services ou de travail, à durée déterminée ou indéterminée, et ce quel que soit votre statut professionnel, vous nous rémunéreriez d'une somme forfaitaire de 15 000 Euros HT.

Si Arkanissim venait à se voir proposer et recevoir une rémunération de la partie acheteur de la Société Modddjo ou de ses actifs incorporels, quelle que soit la forme de cette rémunération, 50% des montants afférents à cette rémunération seraient versés par Arkanissim à Sébastien BLOC.

Les frais encourus par les consultants dans tous les cas pour cette mission seront remboursés à l'€/€ sur présentation des justificatifs et accord préalable.

Bien entendu, cet avenant vient en complément de la lettre de mission originelle et n'infirmes en rien aucun de ces termes.

DATE ET SIGNATURE

Bon pour accord :

Si les termes de cette proposition vous agréent, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente, revêtu de la mention manuscrite "*bon pour mission dans les conditions ci-dessus*", datée et signée.

Nous sommes très heureux de pouvoir vous assister dans ce projet et de défendre au mieux vos intérêts. Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Fait le,

en deux exemplaires

**Evelyne REVELLAT
Jean SAINT-CRICQ
Société KHEPRI Finance**

Sébastien Bloc